



Recours contre agence immobilière pour mauvaise gestion

Par **Guillaume_F**, le **16/09/2013** à **18:29**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement locataire depuis le mois de mai. L'appartement étant neuf, il y a bien sûr eu quelques soucis mais qui ont été réglés plus ou moins vite, l'agence immobilière, qui est l'intermédiaire entre les locataires/propriétaires et le promoteur de l'immeuble, n'étant pas rapide du tout à faire bouger les choses.

Cela dit, d'autres problèmes mineurs persistent toujours depuis 4 mois et après plusieurs mails/appels téléphoniques, la gestionnaire me répète à chaque fois qu'elle relance mais je ne vois rien venir...

Y aurait-il un recours pour forcer l'agence à être un peu plus énergique dans "ses relances" envers le promoteur ?

Merci par avance !

Par **Lag0**, le **16/09/2013** à **19:29**

Bonjour,

L'agence ne peut pas intervenir directement auprès du promoteur, elle n'a comme interlocuteur que le propriétaire avec qui elle a un mandat.

Par **Guillaume_F**, le **16/09/2013** à **21:22**

Bonjour,

En ce qui concerne les problèmes suite à la construction de l'immeuble, nous avons l'agence immobilière en contact. Et c'est à elle de relancer le promoteur.

Que ce soit l'agence ou le promoteur qui ne bouge pas, notre seul contact est l'agence immobilière. C'est pour cela que je souhaiterai savoir s'il est possible, d'une façon ou d'une autre, de forcer l'agence à se remuer envers le promoteur.

Merci par avance.

Par **Lag0**, le **17/09/2013** à **07:01**

Les choses ne sont pas claires !

Qui est votre propriétaire bailleur ?

Est-ce le promoteur directement ?

Si oui, vous avez raison, si non, comme je vous le disais, l'agence ne peut s'adresser qu'à votre propriétaire bailleur qui doit lui s'adresser au promoteur.

De votre côté, vous pouvez aussi vous adresser directement à votre propriétaire car c'est lui qui reste légalement responsable, pas l'agence.